

Adessadomicile en phase avec les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur l'aide à domicile

Adessadomicile salue le rapport de la cour des comptes qui met en évidence de nombreux positionnements que la fédération défend de longue date.

Il ressort notamment de ce rapport que l'amélioration souvent attendue des services intervenant à domicile repose avant tout sur de meilleures coordinations des politiques publiques devant aboutir au décloisonnement des réponses apportées aux personnes.

Ainsi, le fonctionnement « en silos » de l'aide et des soins à domicile ne peut pas continuer de la sorte, ce morcellement étant source d'inégalités locales quant aux « offres » disponibles. Il est donc urgent que les règles de fonctionnement soient homogènes, et que les financeurs s'entendent pour le bien des personnes aidées, accompagnées et soignées.

Par ailleurs, toutes les études montrent que, dans les années à venir, le reste à charge augmentera plus rapidement que le financement venant des collectivités publiques, des arbitrages financiers seront donc à prendre. Les débats électoraux de 2017 représentent à ce titre un espace propice pour qu'Adessadomicile rappelle qu'elle défendra toujours le financement de la dépendance par la solidarité nationale.

Le rapport met également en avant la nécessaire meilleure coordination entre les départements et les agences régionales de santé qui doivent co-piloter les évolutions structurelles nécessaires. Ce positionnement rappelle l'importance d'avoir une vision globale et coordonnée des lieux de vie des personnes en perte d'autonomie qui ont besoin, soit d'aide et d'accompagnement, soit de soin, soit de lieu alternatif de vie sans que l'un des dispositifs prime sur l'autre et sans qu'une personne ne soit orientée dans ses réponses en fonction de l'offre ou de financement disponible mais bien en fonction de ses besoins.

Dans ce cadre Adessadomicile trouve la proposition de mieux positionner les conférences des financeurs tout à fait intéressante. Puisque la loi a instauré une instance réunissant l'ensemble des financeurs de la prévention et des aides techniques, il est tout à fait réalisable d'en faire une plateforme locale d'offre d'aide et de soins coordonnée s'appuyant sur les financeurs départementaux et régionaux.

Dans le rapport, Adessadomicile souligne également la référence aux expérimentations menées par les fédérations à but non lucratif du secteur avec l'Assemblée des Départements de France. Le principe est de réformer le mode de financement des interventions d'aide à domicile, reposant sur des dotations globales, des abonnements pour les personnes aidées et un encadrement des relations partenariales par des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens intégrant les spécificités d'interventions dans le cadre de missions d'intérêt général.

Alors que la loi ASV n'a pas modifié ce dernier point, dont les résultats sont pourtant tangibles, Adessadomicile ré-affirme la nécessité de reprendre ces travaux pour uniformiser des réponses équitables sur tous les territoires, tant pour les personnes en perte d'autonomie, que pour les services.

Enfin, c'est avec satisfaction que la fédération note que le rapport reconnaît implicitement le coût de la coordination, le coût humain et également technique. La coordination a tout son sens et représente des réponses attendues par les personnes fragiles et leurs proches, et les pouvoirs publics doivent les prendre en considération, notamment dans le développement des SPASAD.

Le seul point de vigilance vis-à-vis du rapport est qu'Adessadomicile ne souhaite pas qu'un amalgame soit fait en matière de formation et de perspectives de carrières dans le secteur. La Branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile consacre en effet, depuis de nombreuses années, des fonds importants à la formation et cotise au-delà des obligations nationales. Ainsi, en 2014, un salarié sur deux est parti en formation.

Les problèmes liés à la formation sont que, d'une part, les financeurs renoncent à assumer les taux de qualification des services et que, d'autre part, le sous-financement et les faibles salaires font que ce secteur, humainement très riche mais physiquement et moralement très pesant, n'est pas attractif.

De plus, les conséquences du travail dissimulé et de l'emploi direct pas toujours qualifié à la hauteur des besoins des personnes aidées, nuisent à l'image du secteur et à son équilibre économique.

Adessadomicile espère que ce rapport sera en mesure de faire bouger les lignes et qu'il servira de base de réflexion aux débats qui devront nécessairement s'ouvrir dans le cadre des échéances électorales de 2017 sur la place des personnes dépendantes et des aidants.

Contact Presse :

Adessadomicile : David Zeisler – 01 40 84 68 79 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de 400 structures gestionnaires à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés dans les 22 régions en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Attachée aux mêmes valeurs, celles de la non-lucrativité, de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

ATTENTION : Adessadomicile a changé d'adresse !

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff - 01 40 84 68 68